Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20191206-4_18-AU
Reçu le 09/12/2019

Information n° INFO_18 _ADM_19_12_06_INTEGR_CONSERVATOIRE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART & DE DESIGN MARSEILLE-MÉDITERRANÉE
184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

INTÉGRATION DU CONSERVATOIRE DANS L'EPCC
Point d'étape

Conseil d'administration

Séance du 6 décembre 2019

Information n° INFO_18_ADM_19_12_06_INTÉGR_CONSERVATOIRE

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 22 novembre 2019.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
-les Statuts de l'Etablissement ;
- le règlement Intérieur de l'établissement,
- le courrier n°20502/19/04/293 du 8 avril 2019 du Maire de la ville de Marseille demandant à l'État l'Intégration du Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille, service municipal, dans l'établissement public de coopération culturelle ESADMM,

La Présidente,

EXPOSE

Le 8 avril 2019, le Maire de Marseille a fait connaître à la Présidente sa volonté de voir le Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) de Marseille, établissement d'enseignement de la musique et de l'art dramatique, constitué en service municipal, rejoindre juridiquement l'école supérieure d'art et de design au sein d'un même établissement public, le Conseil municipal en votera le principe.

L'établissement dans ce nouveau périmètre comprendra ainsi plus de 2.000 élèves encadrés par plus de 150 enseignants et accueillera des élèves débutants de 5 ans jusqu'à des étudiants de master, dans les arts visuels et les arts du spectacle.

L'établissement ainsi élargi sera de nature à créer une dynamique et des transversalités susceptibles d'attirer par la suite d'autres établissements d'enseignement artistique afin de

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20191206-4_18-AU
Reçu le 09/12/2019

proposer une offre diversifiée d'enseignements artistiques contribuant à la vitalité du territoire.

L'élargissement de l'EPCC présente un intérêt pour la Ville de Marseille et contribue à la réalisation des objectifs régionaux et nationaux dans le domaine de la culture.
Dans ce cadre, il convenait dans un premier temps de modifier les statuts de l'établissement en Conseil d'Administration.

À la demande des représentants du personnel et des membres du Conseil d'Administration, la modification des statuts de l'EPCC dans le cadre de l'intégration du conservatoire n'a pas été votée au Conseil d'Administration du 17/7/19. Un document provisoire a été présenté pour information en séance.

Les statuts modifiés ont été proposés lors d'une séance extraordinaire du Conseil d'Administration le 9 septembre 2019 (vote à l'unanimité, sous réserve de modifications ultérieures émises par les représentants de l'État).

Le projet d'intégration du Conservatoire a fait l'objet d'une étude destinée à en évaluer les coûts complets. L'étude a été présentée le 3/10/2019 auprès de la Ville de Marseille qui en est le commanditaire.

Un rétro planning (qui intègre les différentes étapes de l'intégration du Conservatoire (instances de la ville de Marseille et celles de l'ESADMM) a été rédigé (cf Pièce jointe °1).

Les services de l'ESADMM et de la Ville de Marseille se coordonnent actuellement sur toutes les actions à réaliser : juridiques, financières, ressources humaines, communication ...

Des réunions d'information avec le personnel du Conservatoire sur le projet d'intégration du Conservatoire ont été organisées.

Des projets de fiches de poste seront rédigés en 2020, afin de prendre en considération les modifications d'organisation liées à l'intégration du Conservatoire, notamment pour les services support.

Le règlement intérieur sera aussi révisé en 2020, après avis du Comité Technique, afin de préciser le fonctionnement et l'organisation de l'établissement, en accord avec les statuts révisés.

Cette présentation n'appelle pas de passage au vote.

Fait à Marseille, le 6 décembre 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

184, avenue de Luminy – CS 70017 – 13288 Marseille Cedex 9 – tél. 04 91 82 83 10 fax 04 91 82 83 11 – admin@esadmm.fr